

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

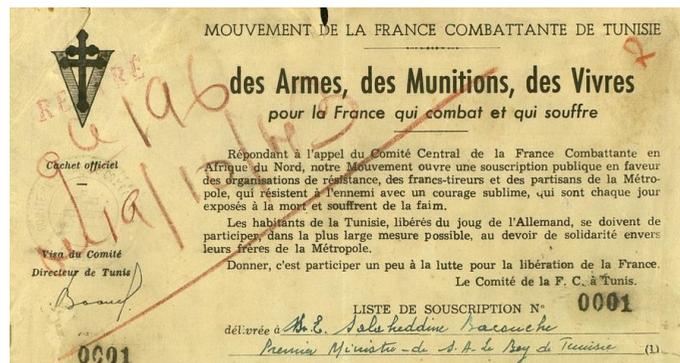
DIRECTION DES ARCHIVES

CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES DE NANTES

Protectorat français en Tunisie

Archives du Mouvement de la France combattante de Tunisie

Souscription en faveur de la résistance française
octobre 1943–juillet 1944



10 TU /1

Répertoire numérique par Claudine BONNARD, adjoint technique, sous la direction de Damien HEURTEBISE, conservateur du patrimoine, Nantes, décembre 2011

Illustration en couverture : partie supérieure de la liste de souscription n° 1 délivrée à Salaheddine Bacouche, Premier ministre de SA le Bey de Tunisie

Introduction

CONTEXTE

Origine

Archives produites par le comité régional de Tunisie de la souscription nationale pour la résistance, dite parfois « Au front de la résistance ».

Biographie ou histoire

L'organisation de la souscription nationale pour la résistance française est annoncée par le Comité français de la Libération nationale dans une dépêche adressée au résident général (dépêche no 12260 F/IT du commissaire aux Finances, 20 octobre 1943) :

Un décret du 13 octobre 1943 a constitué un comité d'honneur sous le patronage duquel est ouverte une « souscription nationale d'entraide française ».

Un comité exécutif central est chargé, à Alger, d'organiser cette souscription.

Enfin, dans chaque protectorat ou colonie, il est créé un comité régional d'organisation de la souscription nationale pour la résistance française.

Dès réception de cette dépêche, le résident général Mast prend un arrêté¹ fixant la composition du comité régional, dans lequel figurent, outre le résident général comme président d'honneur, M. Braouet comme président, Léon Py comme trésorier et M. Fava comme secrétaire. Le 28 octobre, le comité pouvait faire savoir par voie de presse qu'il tenait sa première réunion au siège du journal *Victoire*, à Tunis. Dans les jours qui suivent, des manifestations se succèdent pour assurer le plus large retentissement à la souscription : manifestation sportive, conférence de Maurice Schumann, soirée de gala, etc.

Initialement, la clôture de la souscription était fixée au 11 novembre 1943, soit une durée de quinze jours seulement. En réalité, le comité assurera le suivi des dons jusqu'en juillet 1944, car le succès dépasse très largement les prévisions.

Le bilan comptable date du 9 février 1944, juste avant la désignation des commissaires aux comptes chargés de procéder à la vérification.

Histoire de la conservation

Les archives ont été logiquement conservées à la résidence générale, M. Fava, secrétaire du comité, étant également chef des services administratifs de la résidence. Elles ont été rapatriées à Nantes avec les archives de l'Assistance aux familles des mobilisés (5e versement, série E). Elles ont été classées et inventoriées par Claudine Bonnard, adjoint technique, sous la direction de Damien Heurtebise, conservateur du patrimoine.

Modalités d'entrée

Versement administratif de l'ancienne résidence générale de France à Tunis, devenue ambassade de France en Tunisie.

¹ Arrêté résidentiel du 27 octobre 1943.

Présentation du contenu

La plus grosse partie du fonds (environ 5 cartons sur 6) est occupée par les listes nominatives de souscription indiquant le nom du responsable de la liste, les noms et titres des donateurs et le montant de leur souscription. Le reste se compose d'un dossier de principe sur la création et le bilan de l'opération, et des pièces comptables.

En raison du caractère systématique de la souscription, ces documents permettent d'apprécier à un moment donné (automne–hiver 1943–1944, alors que l'issue de la guerre est encore incertaine) l'adhésion d'une population à la cause de la résistance. Qui s'implique et paie de sa personne pour promouvoir la cause de la résistance ? Quelles sont les tendances représentées, du point de vue politique, du point de vue syndical, du point de vue religieux ? Quelles sont les motivations développées dans les souscriptions envoyées sur papier libre, toujours accompagnées d'une lettre ? La population « indigène » s'est-elle sentie concernée par la poursuite de la lutte sur le sol de France, alors que la Tunisie venait d'être libérée de l'Allemagne six mois plus tôt ? Le bilan que dresse le résident général, le 16 février 1944, fait état de plus de 20 millions de francs récoltés au lieu des 10 millions espérés. Au premier rang des donateurs figurent par exemple, à titre collectif, le conseil de la communauté israélite de Tunis (3 millions de francs) ou la société tunisienne de l'Hyperphosphate Réno, établie à Rabat (1 million de francs). Mais d'autres plus modestes témoignent également de leur attachement à la cause de la liberté, comme les Républicains espagnols réfugiés à Bizerte depuis 1936, ou tel mutilé de la Première Guerre mondiale. L'inventivité déployée pour créer des événements et susciter des dons est tout à fait remarquable : produit de la vente de poissons par des armateurs de La Goulette, vente d'un troupeau de 115 moutons par le caïdat de Maktar, surtaxe apposée sur les tickets des cinémas « Écran » et « Roxy » à Tunis, journée au profit de la résistance à la Société des courses de Tunis, etc.

Si certains donateurs demandent à ce que soit préservé leur anonymat (notamment en raison d'intérêts commerciaux en métropole), d'autres peuvent saisir l'occasion de cette souscription pour se racheter une conduite, et il n'est pas rare que les courriers adressés au comité central insistent sur une récente dénonciation jugée calomnieuse à leur égard.

Tris, éliminations, sort final

Aucune élimination n'a été faite au moment du classement.

Mode de classement

Classement numérique des listes de souscription ; classement chronologique des souscriptions spontanées ; classement thématique des autres documents.

CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION

Conditions d'accès

Archives librement communicables.

Langue et écriture des documents

Documents en français ; quelques documents en arabe.

Instrument de recherche

Répertoire numérique par Claudine BONNARD, adjoint technique, sous la direction de Damien HEURTEBISE, conservateur du patrimoine, Nantes, décembre 2011

Inventaire

- Dossier de principe**
- 10 TU/1/1 Organisation du comité régional de Tunisie : lettre du commissaire aux Finances (20 oct. 1943), projets d'arrêtés fixant la composition du comité régional, manifestations publiques autour de la souscription, communiqués de presse, convocations (20 oct. 1943–16 fév. 1944)
Chemises d'origine (vides)
- Comptabilité**
- Gestion du comité : factures, relevés et reçus bancaires, carnets à souche (3 novembre 1943–1er mai 1944)
Vérification des comptes : bilan comptable, listes (février 1944)
- Souscriptions sur papier officiel**
- 10 TU/1/2 Cahiers d'enregistrement des détenteurs de listes : cahiers no 1 (listes no 1 à 600 et no 2120 à 2210) et no 2 (listes no 601 à 2119)
Pointage des listes non rentrées : états numériques, correspondance (19 février–1er mai 1944)
Liste de souscription numérotée : listes no 1 à 499
Listes de souscription numérotées (suite) :
- 10 TU/1/3–5
- | | |
|----------|-----------------------|
| 3 | listes no 500 à 999 |
| 4 | listes no 1000 à 1499 |
| 5 | listes no 1500 à 2210 |
- Souscriptions spontanées**
- 10 TU/1/6 Souscriptions spontanées : dons sur papier libre en provenance de Tunis; dons sur papier libre en provenance de l'intérieur de la Régence (octobre 1943–avril 1944); cahier rassemblant les listes de souscription des cheikhats de la circonscription de Matmata (en arabe), avec état récapitulatif des sommes encaissées (2 février 1944)²
Réception des souscriptions spontanées : correspondance, lettres de remerciement, reçus (14 oct. 1943–26 juill. 1944)

² Les souscriptions spontanées, ou « souscriptions individuelles », proviennent de particuliers, de commerçants, d'entreprises, de groupements ou de communautés, de comités, d'associations, d'établissements scolaires, etc. (à noter la souscription du consulat américain de Tunis), qui n'ont pas reçu de liste de souscription officielle mais font parvenir leur don sur papier libre. Aucun numéro de liste n'apparaît donc sur ces documents.